

M

anuel d'évaluation de la Haute Autorité de santé : Un critère, des solutions !



Les Infos clefs :

Chapitre :

1. La personne

Thématique :

Droits de la personne accompagnée

Objectifs :

1.3. La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.

Critère :

1.3.1. La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.

Niveau d'exigence :

Standard

Champ d'application :

- ◇ Tous ESSMS
- ◇ Toutes structures
- ◇ Tous publics



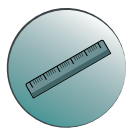
Mes coordonnées :

Marion Bouilly
Gérante de PP Inclusive

06.27.84.67.17

pp.inclusive@gmail.com

Marion Bouilly



Quels sont les éléments d'évaluation ?

- ◇ **Entretien avec la personne accompagnée**
L'entretien permet d'apprécier :
 - si la personne a été **consultée** lors des révisions récentes des règles ou des modalités de fonctionnement ;
 - si elle **connaît** les outils existants (livret d'accueil, règlement...) ;
 - si ces outils lui paraissent **clairs, accessibles et adaptés** à ses besoins.
- ◇ **Entretien avec les membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS) :**
L'évaluateur apprécie notamment :
 - **l'engagement** du CVS dans l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement ;
 - la manière dont il **favorise l'expression** et la **participation** des personnes accompagnées ;
 - son **implication** dans les propositions d'évolution du fonctionnement du service ou de l'établissement ;
 - la réalité de son **pouvoir de proposition** et la **prise en compte effective** de ses avis dans les décisions collectives.



Pourquoi ce critère est essentiel ?

- ◇ **Renforcer la participation active** : associer les personnes accompagnées à la révision des règles de vie collective, c'est reconnaître **leur capacité à contribuer à la vie du service**.
- ◇ **Favoriser l'appropriation des règles et la compréhension du cadre commun** : lorsque les personnes participent à l'élaboration ou à la révision des règles, elles **en comprennent mieux le sens et les limites**. Cela renforce l'adhésion, diminue les tensions et soutient la mise en œuvre d'un cadre partagé.
- ◇ **Promouvoir une approche éthique de l'accompagnement** : ce critère traduit une vision fondée sur **la co-construction et le respect de la parole de chacun**. En intégrant la personne accompagnée dans la réflexion collective, l'établissement valorise son autonomie, sa dignité et favorise sa participation active.



Quels sont les défis pour répondre à ce critère ?

- ◇ **Créer** les conditions d'une participation réelle.
- ◇ **Adapter** les outils de participation aux capacités de chacun.
- ◇ **Impliquer** l'ensemble des professionnels dans la démarche.



Comment PP Inclusive peut vous accompagner ?

- ◇ Conception d'**atelier participatifs**
- ◇ Création de **supports** explicatifs adaptés
- ◇ Réalisation d'**enquêtes** auprès des personnes accompagnées
- ◇ Accompagnement à la mise en œuvre d'une **démarche participative durable**.

Pour plus d'informations sur mes prestations, consultez [le site internet de PP Inclusive](#).